

BILAN 1

Les êtres vivants peuvent être définis à plusieurs échelles :

- Organisme [10^0m]
- Organe [10^{-2}m]
- Tissu [10^{-3}m]
- Cellule [10^{-5}m]
- Molécule [10^{-8}m]
- Atome [10^{-10}m]

Les modes d’observation sont l’**œil nu** (organisme, organe et tissu), le **microscope optique** (tissu, cellule) et le **microscope électronique** (molécule et atome).

ORGANISME : être vivant.

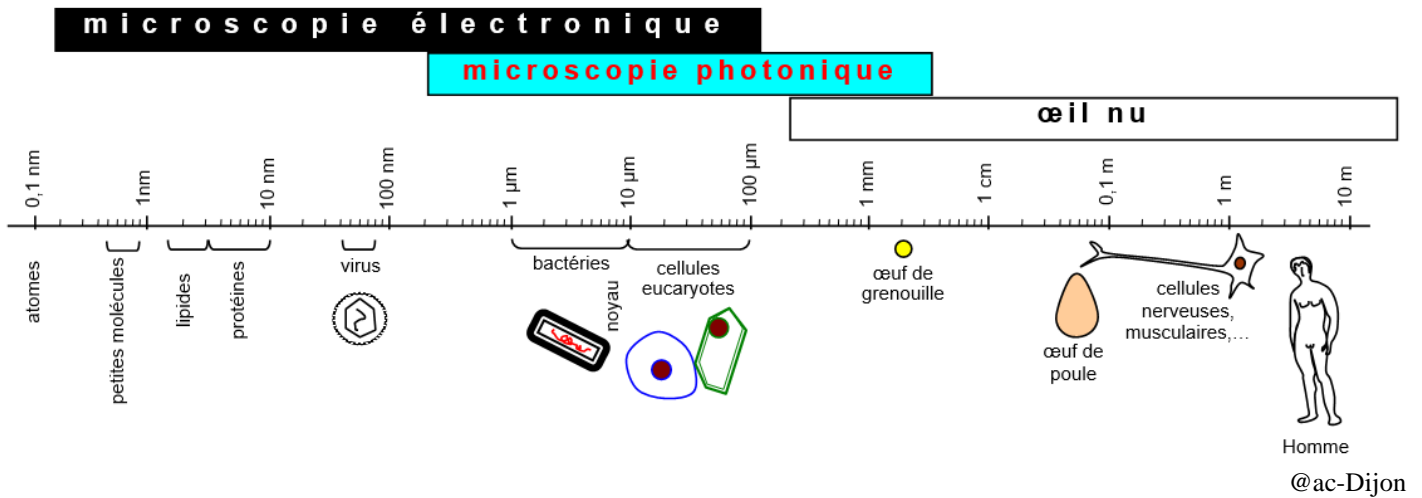
ORGANE : ensemble de cellules voire de tissus avec une ou plusieurs structures et fonctions au sein d’un organisme.

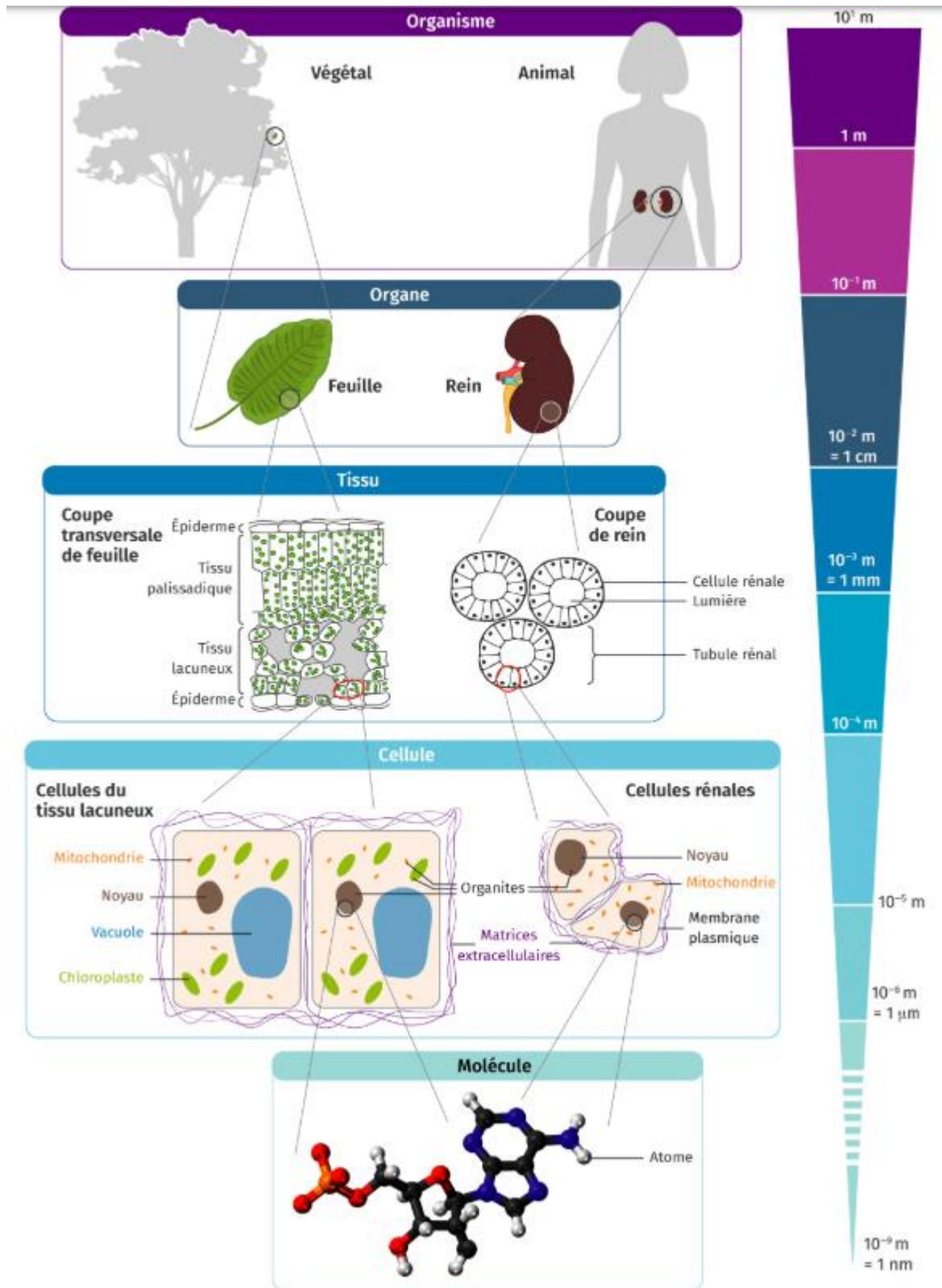
TISSU : ensemble de cellules qui présentent une structure et une fonction identiques.

CELLULE : unité structurale et fonctionnelle du vivant.

MOLÉCULE : Ensemble d’atomes identiques ou non reliés par des liaisons chimiques.

ATOME : Unité structurale de la matière.





@LeLivreScolaire